



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012

SNES
F.S.U.
National des
Enseignants
du Second Degré

SNEP
U

SNTSEF
F.S.U.

FICHE
ARGUMENTAIRE

COMMENT ENDIGUER LA CRISE DE RECRUTEMENT ?

La crise de recrutement, problème aigu, enjeu durable

1100 postes non pourvus aux concours du 2d degré en 2012, combien en 2013 quand les postes augmenteront pour remplacer les départs en retraite 1 pour 1? Comment trouver assez de candidats pour rattraper les sous-recrutements antérieurs depuis 10 ans ?

25 000 élèves supplémentaires arrivent chaque année en collège et lycée; jusqu'à 2025 au moins, la natalité soutenue constatée depuis l'an 2000 fera sentir ses effets.

Résoudre la crise de recrutement est donc une urgence pour assurer la continuité du service public.

Un faisceau de causes

La chute drastique du nombre de postes aux concours a entraîné l'effondrement du nombre d'inscrits; l'absence de plan pluriannuel de recrutement empêche les jeunes de se projeter. La paupérisation des étudiants explose : 73% sont aujourd'hui contraints à se salarier, aux dépens des études et de leur réussite. Dans ce contexte, aucune aide financière n'a été prévue afin que tous les étudiants se destinant à nos métiers puissent prolonger leurs études jusqu'en master. Or une formation lourde avec préparation d'un concours et d'un master est peu compatible avec un petit boulot...

Par rapport à d'autres professions recrutant à ce niveau de diplôme, nos métiers sont aujourd'hui peu attractifs : le niveau de salaire, insuffisant au regard des comparaisons internationales, et la dégradation des conditions d'exercice – notamment l'entrée dans le métier suite à la "réforme" Châtel de la formation, sont dissuasifs.

S'attaquer aux causes de la crise : les propositions du snes

- augmenter le nombre de postes à 16 000 PLC et CPE par an et publier un plan pluriannuel de recrutement
- revaloriser les salaires et les conditions de travail.
- mettre en place une allocation d'autonomie permettant aux étudiants de suivre leurs études sans avoir besoin de travailler
- supprimer le goulot d'étranglement de la sélection en fin de M1
- reconstruire la formation des enseignants et CPE.
- pré-recruter afin de sécuriser les parcours et de rendre attractive l'orientation vers nos métiers.

À la différence des « Emplois d'Avenir Professeur », un pré-recrutement, accessible par concours national, donne le statut d'élève-professeur fonctionnaire stagiaire et un salaire incluant la retenue pour pension civile. En retour, les pré-recrutés s'engagent à suivre la formation pré-professionnelle dans les masters disciplinaires à spécialités enseignement, passer le concours de recrutement et servir l'État 5 ans ensuite.

Vu l'urgence, des pré-recrutements doivent être ouverts immédiatement, à tous les niveaux universitaires à partir de l'entrée en L3.

- Pour qu'un maximum de « sang neuf » se présente, la voie « classique » doit rester ouverte à ceux qui s'orientent tardivement vers nos métiers, détenteurs d'un master (éventuellement par VAE) ou d'un diplôme équivalent au grade de master, dont les personnes en reconversion professionnelle. D'autres mesures (décharges pour les AED...) peuvent venir en complément.